

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ANARCHES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGRICOLE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGRICOLE HAYAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

REDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSCRITS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

Voir dans nos dépêches de la dernière heure

LA GUERRE AU DAHOMEY

Deux nouveaux combats

La Conférence Millerand

En dépit des obstructions — les unes aveugles, les autres intéressées — M. Millerand a fait entendre, hier, à Lyon, des vérités que la démocratie écoute déjà, — que bientôt, nous en avons le ferme espoir, elle ne discutera même plus.

Nous sommes d'autant plus heureux de cette tentative et de ce résultat, que, nous-mêmes, dans ce journal, nous ne cessons, depuis le jour où nous y sommes entrés, de plaider la cause dont M. Millerand a été, hier, le convaincu et convaincant avocat.

Un grand fait politique existe qui, certainement, est le présage d'un grand événement social. Ce n'est plus la question de la République qui est en discussion. Aujourd'hui, tout le monde est ou se dit républicain. La chose devient si banale qu'elle en perd singulièrement de son importance.

La ligne de démarcation profonde qui séparait jadis la réaction et la République se divise maintenant en deux parties qui se proclament les représentants.

Tout au plus s'est-elle un peu déplacée. Comme chez nous, plus qu'ailleurs peut-être, les mots ont une influence sur les choses, on a vu une partie de ceux qui combattaient l'ancienne réaction lui faire meilleur accueil dès qu'ils voyaient cette réaction marcher sur le drapeau qui avait été et qui était toujours le leur.

De telle sorte qu'actuellement nous voyons, en France, s'organiser désormais deux partis républicains — frères ennemis, dont l'un va en avant et l'autre tire en arrière; l'un, confiné à droite par tous les représentants des oppositions monarchiques et cléricales auxquels il fait bon accueil et par lesquels il se laisse de plus en plus circonvenir, — l'autre, confiné à gauche par les agitateurs quand même qui ne rêvent que destruction violente, révolution sanglante et désordre incohérent.

Ces agitateurs ont habilement mis le parti socialiste et le parti ouvrier en défiance contre toute politique prudente, calme et pratique. Il est plus facile, malheureusement, de se faire écouter par des violences et du tapage que par des vérités qui ne sont pas toujours bonnes à dire. Il est plus facile de promettre monts et merveilles — quitte à ne rien tenir, — que de montrer où le droit devient injustice et la théorie, utopie.

D'ailleurs, il est évident qu'en eau trouble se pêche plus de popularités

aisées qu'en temps de calme et de juste appréciation des hommes et des événements.

Or, nous avons toujours dit, et M. Millerand vient de le proclamer avec toute l'autorité de son talent et de sa sincérité : le désordre ne mène à rien de bon. La révolution violente est non seulement un crime, mais une absurdité dans un pays où la majorité, quand elle est réellement majoritaire, peut se manifester et imposer sa volonté par un bulletin de vote.

On ne peut dire que le bulletin de vote est illusoire. Voyez les municipalités socialistes élues dans nos plus grandes villes; a-t-on seulement songé à contester leur droit et à empêcher leur fonctionnement? Quand des millions de travailleurs auront envoyé au Parlement des représentants de leurs idées et des mandataires de leurs volontés, qui donc songerait à opposer à leur majorité une minorité battue au Palais-Bourbon et au Luxembourg comme elle serait écrasée dans la rue?

Dès lors, il ne s'agit, pour ceux qui considèrent l'évolution sociale comme le nécessaire épanouissement de notre révolution politique, il ne s'agit plus pour ceux-là que de se compter et d'envoyer au Parlement, comme dans nos autres assemblées départementales ou municipales, des hommes capables de procéder à cette évolution.

Ces hommes se trouvent dans cette fraction du parti républicain qui va en avant, dans cette fraction, nouvellement limitée, qui non seulement n'a jamais voulu pactiser avec la réaction, devenue elle aussi, républicaine, mais qui a élargi le fossé qui la séparait de ses alliés d'autrefois, quand elle a vu ces alliés — appelés les modérés, opportunistes ou centre-gauchers, — tendre la main aux hommes qui ne sont entrés dans la République que pour la pétrir à leurs doctrines et l'asservir à leur pouvoir.

De sorte que, logiquement, fatalement, par la force des choses, il y a maintenant un parti, celui de l'avenir, celui des réformes, celui de la justice, celui de la raison, qui se compose des républicains avancés et des socialistes sincères et pratiques.

Ce parti n'est divisé que par des nuances et des questions d'application et de possibilité. Il a une tendance et un but bien nets. Il veut, dans la mesure des imperfections inhérentes à l'humanité, réaliser une œuvre d'équité. Il veut, pour tous les citoyens, le minimum des inégalités, des injustices et des souffrances. Il est le nombre, s'il est uni il sera donc l'influence — parce qu'il sera en même temps l'intelligence et la force.

Nous avons vu, avec une joie profonde, ce parti manifester, à Lyon, son existence et son énergie. C'est ce parti-là qui, aux dernières élections municipales, a remporté la victoire; c'est lui qui doit, aux prochaines élections législatives, imposer ses idées et ses hommes aux minorités qu'il est désormais en état de vaincre.

M. Millerand a salué ici son avènement. Nous souhaitons patriotiquement, comme lui, que partout il s'organise et qu'il saisisse le pouvoir. C'est le seul moyen d'achever la République, de clore l'ère des désordres et d'arriver sans violence à l'état social que mérite le prolétariat français — et que son énergique discipline et son calme imposant doivent lui obtenir à bref délai.

Paul BERTNAY.

La Politique

On vient de publier l'analyse d'un rapport adressé par M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, au ministre de la marine et des colonies, sur la situation du Tonkin.

Cette publication présentée comme une indiscrétion, à laquelle sans doute le gouverneur général se serait aisément prêté, n'arrive pas trop tôt pour calmer les justes impatiences du pays qu'une longue succession de nouvelles contradictoires avaient vivement alarmé sur le présent et l'avenir de notre colonie.

Mais cela ne suffit pas à rassurer entièrement et il n'est pas possible que le gouvernement ne s'empresse de publier le rapport lui-même, de la première à la dernière ligne, aussitôt qu'il lui sera parvenu. Nous voulons espérer qu'on y trouvera des informations précises et des éléments de confiance qui n'abondent pas dans le résumé dont on le fait précéder.

A tort ou à raison, on se figure que M. de Lanessan est le médecin Tant-Mieux d'un état de choses qui est son œuvre propre et dans l'accomplissement de laquelle son pouvoir personnel n'a pu supporter ni conseils ni opposition.

On ne l'a pas vu sans surprise se séparer des principaux collaborateurs civils et militaires qu'il s'était choisis et qui avaient autant que lui l'expérience et la connaissance de ces pays et de ces populations. Le renvoi du général Reste a produit l'effet d'un coup d'Etat dans le vide et tout le monde a regardé avec quelque anxiété si les ministres qui demeurent responsables, même quand ils délèguent les responsabilités, n'en étaient pas émus.

M. de Lanessan est peut-être un homme de haute valeur, mais il n'aura fait ses preuves d'homme d'administration et de gouvernement que lorsque l'Indo-Chine, qu'on lui a confiée, sera pacifiée et prospère. Il a peut-être raison, et chacun le souhaite, quand il dit que la piraterie ne constitue pas aujourd'hui au Tonkin un danger plus sérieux et plus grave que pendant les précédentes années, et qu'aujourd'hui comme auparavant on la tiendra en échec par une forte police et sans grosses et coûteuses expéditions militaires.

Mais il est inquiétant de constater que la petite armée qui, par d'héroïques efforts, a rejeté les pirates au-delà des plaines du Delta et leur a donné la chasse sur la longue étendue des frontières du Tonkin, ne partage pas ce serein optimisme. Elle les connaît ces bandes insaisissables et toujours renaissantes pour avoir lutté corps à corps avec elles en cent rencontres sanglantes. Et nous avons là, sous nos yeux, un ordre du jour accusateur de leur général, un document aussi officiel et d'autant d'autorité que pourrait l'être un résumé de rapport dicté par M. de Lanessan, où il est déclaré « que si la partie montagneuse du Tonkin est encore troublée, il ne faut s'en prendre qu'à l'insuffisance des effectifs ».

De pareils témoignages dérangent la quiétude systématique du gouverneur général, et ses journaux officieux ont mené contre l'armée une campagne qui a dégénéré en déplorables rixes dans les lieux publics.

Il est bien possible que les autorités militaires, conscientes des périls et des difficultés de leur tâche, aient supporté avec peine d'être subordonnées à l'autorité civile qui créait ces difficultés et ces périls. Ce qui est bien évident, c'est qu'il n'y a plus d'accord et il y a certainement de l'antipathie.

C'est là le point le plus grave de la situation dans le Tonkin. On a pu rappeler le général Reste; on pourra rappeler d'autres officiers. Mais voilà une tradition établie : ceux qu'on va être obligé d'envoyer pour les remplacer s'en iront avec la perspective de voir leurs efforts et leurs

sacrifices méconnus par le gouverneur général.

Nous estimons que la Chambre a pour devoir de demander au gouvernement s'il est convaincu, comme M. de Lanessan, que tout est pour le mieux dans la meilleure des colonies.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 7 novembre. Les colonels Duthell de la Rochère, du 55^e à Nice; Card de 62^e à Lorient; Langlois, commandant la légion de gendarmerie de la Seine; les lieutenants-colonels Jacquot, du 21^e de ligne à Langres; Burette de Verrières, du 10^e chasseurs à Moulins; les commandants Romand, du 70^e à Vitry; Francou, du 88^e au Puy; Kronn, du 13^e dragons à Joigny; Beuve, du 4^e chasseurs d'Afrique à Tunis; Parisot, du 29^e d'artillerie, ont demandé leur admission à la retraite.

Cent cinquante mille jeunes Français, vont d'ici huit jours, revêtir pour la première fois l'uniforme militaire. L'arrivée de la classe 1891 relèvera sensiblement nos effectifs; ils seront composés de la façon suivante à la date du 15 novembre :

Officiers assimilés de l'armée de terre 27,650; Classe 1889 : 80,000 hommes; classe 1890 : 107,000 hommes; soldats de trois ans de la classe 1891 : 103,000; soldats de deux ans de la même classe : 7,600; soldats de la même classe ne devant rester qu'un an sous les drapeaux : 35,400; contingent de l'Algérie : 2,700; classe 1892, idem : 28,300; volontaires de trois ans : 31,000; volontaires de quatre ou cinq ans : 45,600; rengagés : 24,000; commissionnés : 3,400; tirailleurs et spahis algériens : 14,400; légionnaires étrangers : 7,000; militaires en détention : 4,000; gendarmerie : 25,800.

Jusqu'aux prochaines manœuvres, l'armée active entretiendra 550,000 hommes. Un effectif aussi élevé a été bien rarement atteint en temps de paix. L'armée russe s'est augmentée d'un nouveau corps d'armée. Il porte le n° 18 et est commandé par le général lieutenant baron Zedler. Il dépend de la circonscription militaire de Saint-Petersbourg et se compose de la 23^e division d'infanterie, détachée du 1^{er} corps d'armée, avec quartier général à Revel, et de la 24^e division indépendante qui occupe les garnisons de la Finlande.

En temps de paix, l'armée russe se trouve désormais répartie au corps de la garde à trois divisions d'infanterie; au corps des grenadiers à trois divisions; en dix-huit corps d'armée à deux divisions, et en corps du Caucase à deux divisions.

La cavalerie dans les corps d'armée est forte de deux divisions de la garde; quinze divisions de la ligne et deux divisions du Caucase.

Outre ses vingt et un corps actifs, l'armée russe dispose de trois divisions d'infanterie, de quatre divisions de cavalerie de ligne et de deux divisions de cosques.

Informations Politiques

Paris, 7 novembre.

L'AFFAIRE DU PANAMA Le Parti national dit, d'après des renseignements de source autorisée, que l'instruction de l'affaire du Panama serait close très prochainement.

Une ordonnance de non-lieu intervient dans les premiers jours de la semaine prochaine. Le garde des sceaux serait amené à en donner communication à la Chambre.

LES CONDAMNÉS D'ALBI MM. Clémenton et Pulletan se sont entre-tenus hier la matinée avec M. Loubet et M. Viste, qui leur ont annoncé que quatre des condamnés d'Albi seraient repris par la compagnie de Cramaux et les quatre autres embauchés par la Compagnie dont M. Marmontan est le président. Quant au neuvième, il est appelé sous le drapeau ANARCHISTE.

ARRESTATION D'UN ANARCHISTE Marseille, 7 novembre. Le service de la sûreté a procédé, aujourd'hui, à l'arrestation du nommé Louis Gros,

mécanicien, âgé de 38 ans, anarchiste réputé dangereux. Cet individu, condamné à 20 ans de travaux forcés par la cour d'assises de Grenoble, se cachait dans notre ville sous le nom de Joannès.

MALADIE DE M. THIVRIER

Montluçon, 7 novembre. M. Thivrier, député, souffrant depuis longtemps d'une hernie, vient de subir une opération très douloureuse en son domicile, à Commeny. Son état est grave.

BISMARCK ET GUILLAUME

Londres, 7 novembre. Le correspondant du Daily Chronicle à Berlin dit qu'il est possible que l'empereur raye le nom de M. de Bismarck des cadres de l'armée, car il paraît qu'il a manqué à la discipline militaire par ses attaques contre le nouveau projet de loi sur l'augmentation de l'armée.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Londres, 7 novembre. Le Daily Chronicle annonce que 100,000 ouvriers employés dans les constructions de bâtiments à Londres ont inauguré aujourd'hui la journée de huit heures avec une légère augmentation de salaire. « Nous espérons, dit ce journal, que cet essai réussira. »

LES ÉLECTIONS EN ITALIE

Rome, 7 novembre. Voici les résultats connus pour les élections : Ont élus : 314 ministériels, 405 membres de l'opposition modérée et radicale.

Il y a 21 ballottages dans la plupart desquels les ministériels ont obtenu le plus grand nombre de voix. M. di Rudini est élu; MM. Cavalotti et Canzio sont battus.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Paris, 7 novembre.

Les membres du bureau des chambres syndicales des placeurs ont été reçus, ce matin, par M. Loubet, président du conseil, à qui ils ont remis une protestation de la chambre syndicale des bureaux de placement.

Cette protestation vise l'ordre du jour et les résolutions du congrès ouvrier de l'alimentation, tenu récemment à la Bourse du Travail; en plus de cela elle dénonce comme attentatoire à la liberté patronale comme à la liberté ouvrière, les agissements de certains meneurs révolutionnaires qui réclament le monopole du placement pour les groupes corporatifs; elle s'élève également contre le vote de la commission parlementaire et contre le rapport de M. Arnaud-Dubois sur les modifications à apporter à la législation concernant les bureaux de placement.

Les protestataires, après avoir rappelé que les législations antérieures ont confirmé leurs droits, ajoutent : « Nous osons espérer que ce n'est pas aujourd'hui que nous sommes parvenus au régime de la liberté presque absolue, protégés par un gouvernement essentiellement républicain, que l'on verra une classe de citoyens honorable entre toutes spoliés dans leur propriété et leurs droits au profit de quelques syndicats. »

CHAMBRE Paris, 7 novembre. AVANT LA SÉANCE La Chambre va continuer aujourd'hui la discussion de la réforme des boissons. Cette discussion a failli être interrompue par une question de M. Aynard, député du Rhône, qui s'est, en effet, rendu dans la matinée au ministère de l'intérieur pour informer M. Loubet de son intention de le questionner à la tribune sur l'exhibition de drapeaux rouges qui a eu lieu hier à Carmaux.

M. Loubet a répondu qu'une enquête a été ouverte à ce sujet; si l'exhibition est prouvée, des poursuites seront exercées. Dans tous les cas, le fait signalé ne se reproduira pas.

En présence de ces déclarations, M. Aynard a renoncé à sa question.

Les députés qui ont prévenu le garde des sceaux de leur intention de l'interpeller ou de le questionner au sujet du Panama, consentent à ajourner le débat jusqu'au commencement de la semaine prochaine.

M. Delcassé vient de terminer son rapport sur la création d'un ministère des colonies auquel serait rattachée l'armée coloniale; il en donnera lecture cette semaine à la commission, et la chambre pourra, si elle le veut, discuter la question au moment de l'examen du budget des colonies, car on sait qu'elle est saisie par voie d'amendement au budget d'une motion en faveur de la création d'un ministère des colonies, en dehors des propositions spéciales concluant au même objet.

LA SÉANCE La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre prend en considération la proposition de loi Isambert et Dujardin-Beaumez sur la liberté des théâtres.

M. le président annonce qu'il a été saisi par M. Chiché d'une demande d'interpellation sur la situation au Tonkin.

M. Jamais, sous-secrétaire des colonies, accepte la fixation à demain.

La discussion de l'interpellation est fixée à demain.

Le Régime des Boissons La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le régime des boissons.

M. Duval (Savoie) critique particulièrement, dans le projet actuel, la disposition frappant les boissons alcooliques d'un droit général de consommation qui, dit-il, pèsera non seulement sur le commerce et sur les consommateurs eux-mêmes, mais sur les producteurs eux-mêmes. Il admet la suppression du privilège des bouilleurs de cru pour les distillateurs de vins, mais non pour les distillateurs de marcs, lui aussi, ses préférences pour le projet plus ample élaboré l'année dernière; nous aurions voulu, dit-il, la liberté et le droit commun pour le commerce des boissons, nous n'avons pu triompher de la majorité.

En ce qui concerne le nouveau droit sur les fruits et les pommes à cidre, contre lequel tous les départements de l'Ouest se sont vivement élevés, M. Salis déclare son non personnel que ce droit pourrait être supprimé; il n'a le projet sans aucun inconvénient; il n'est regrettable que la réforme fut retardée pour un point d'une si minime importance.

Quant au vinage, il est nécessaire de le réglementer, car on ne saurait l'empêcher. La régie serait impuissante pour contrôler la fraude. Le privilège des bouilleurs de cru doit être maintenu.

L'orateur étant fatigué, la séance est suspendue.

La séance est reprise à 4 heures. M. Salis, reprenant son discours, aborde la question de la suppression des octrois. Le projet qui est soumis à la Chambre donne satisfaction aux humbles et aux petits; il leur permet de remplacer l'alcool par le vin. Aujourd'hui, à Paris, chaque litre de vin paye 20 centimes de droits, aussi l'ouvrier le remplace-t-il par l'alcool.

Le projet dégrève de 75 millions le droit sur les vins à condition que les communes, de leur côté, suppriment l'impôt sur les boissons hygiéniques.

Ce dégrèvement profitera non seulement au producteur mais encore au consommateur; lorsque le consommateur saura que le vin a été dégrèvé, il exigera du marchand que la marchandise lui soit livrée à meilleur marché.

Le projet de loi abolit l'exercice pour 204,000 assujettis, ce sont là des avantages considérables, la Chambre ne peut refuser

Feuilleton de l'ECHO DE LYON. 8 novembre

41

LE CLUB DES Valets de Cœur PAR PONSON DU TERRAIL ROCAMBOLE

— Ah! j'oubliais de vous dire qu'il rentrera chez lui brusquement, éconduit par la Topaze et l'aimant plus que jamais. Il apportera donc à sa femme un regard morose, tout ce qui caractérise, en un mot, un mari qui aime silencieusement sa femme. — Eh bien, qu'arrivera-t-il? — Ah! répondit sir Arthur, vous êtes trop curieux aujourd'hui, mon cher comte. Contentez-vous de suivre à la lettre mes instructions, et, croyez-moi, si vous êtes bien pén être de l'esprit de votre rôle, avant un mois madame Rocher vous adorera, et, ce qui est plus sérieux, votre oncle, le vieux duc de Château-Mailly aura renoncé pour jamais à épouser madame Malassis et à vous déshériter.

Sir Arthur Collins se leva à ses mots, re-

mit son chapeau sur sa tête ornée de cheveux rouges, tendit la main au jeune comte et s'en alla, sifflant un air de chasse et marchant de ce pas solide et compassé qui était un de ses avantages physiques les plus caractéristiques.

L'Anglais était venu en coup de main comme un simple mortel. Il se fit conduire rue du Faubourg Saint-Honoré, chez M. le vicomte de Camboul, où il allait changer de costume et de chevelure, et réintégrer le baronnet sir Williams dans la redingote longue et sous le large chapeau du vicomte Andrea, le repenti, le bras droit du comte Armand de Kergaz, le philanthrope, le chef de cette police vertueuse qui avait pour mission de rechercher et d'anéantir la mystérieuse et redoutable confrérie des Valets-de-Cœur.

Les confidences du comte de Château-Mailly avaient laissé la pauvre Hermine livrée à un horrible désespoir. En vain lui avait-il dit d'avoir foi en lui et en l'avenir; en vain lui avait-il promis de lui ramener Fernand; l'infortunée jeune femme ne voyait et ne comprenait qu'une chose à tout cela, c'est que son mari était infidèle, lui qu'elle aimait et qui l'avait tant aimée; c'est que, à cette heure même où elle se désolait, et, les yeux pleins de larmes, n'apercevait autour d'elle que solitude et isolement, lui, peut-être, avait sa main dans les mains de son odieuse rivale et la regardait en souriant.

Ce qu'elle souffrait pendant la nuit qui suivit, pendant toute la journée du lendemain, nul ne le redira. Et cependant elle demeura fidèle à la promesse qu'elle avait faite au comte, elle n'ouvrit point son âme à sa mère, elle devora en silence ses larmes et ses douleurs, repoussant toutes ses consolations et gardant un affreux mutisme.

En vain M. de Beaupréau, qui paraissait dit d'avoir foi en lui et en l'avenir; en vain lui avait-il promis de lui ramener Fernand; l'infortunée jeune femme ne voyait et ne comprenait qu'une chose à tout cela, c'est que son mari était infidèle, lui qu'elle aimait et qui l'avait tant aimée; c'est que, à cette heure même où elle se désolait, et, les yeux pleins de larmes, n'apercevait autour d'elle que solitude et isolement, lui, peut-être, avait sa main dans les mains de son odieuse rivale et la regardait en souriant.

Certes, il n'y avait jamais en rendez-vous moins blâmable, plus excusable, que celui auquel cette pauvre femme courait. Elle y

allait pour son mari, pour son enfant, dans l'espoir d'arracher Pan à l'horrible femme qui le tenait dans ses griffes, de conserver à l'autre une fortune menacée par l'avidité furieuse d'une concubine; et cependant Hermine tremblait, durant le trajet, comme cette feuille jaunée que le vent d'automne secoue à la cime des arbres. Une voix secrète semblait lui dire qu'elle courait à un danger plus grand peut-être que celui qu'elle allait conjurer.

Le fiacre s'arrêta à l'endroit désigné. Hermine, dont le cœur battait avec violence, jeta un regard inquiet dans l'avenue de Lord-Byron, entièrement déserte.

Le comte se faisait attendre; c'était une bonne politique. Pendant un quart d'heure, la malheureuse jeune femme attendit, livrée à une anxiété mortelle. Il ne venait pas... Enfin, un homme parut à l'extrémité opposée de la rue. Il était à cheval; il arrivait au grand trot.

C'est lui murmura Hermine avec autant d'émotion que si cet homme qu'elle attendait avec une telle impatience eût été l'homme aimé.

C'était, en effet, M. de Château-Mailly. Il mit respectueusement pied à terre, et, le chapeau à la main, il s'approcha du fiacre.

Hermine était pâle et frissonnante : — Eh bien? demanda-t-elle d'une voix étouffée.

— Depuis hier, madame, répondit le comte, j'ai fait un grand pas; je sais où est votre mari, je sais où est cette abominable créature. Permettez-moi de vous revoir après demain, car aujourd'hui je ne puis rien vous dire encore, et, ayez bon espoir, je vous ramènerai votre époux.

Hermine voulut l'interroger : — Non, dit-il, n'oubliez pas que vous m'avez promis de m'obéir... Il lui baisa la main et ajouta : C'est après-

demain dimanche; trouvez-vous ici à cinq heures.

Et le comte, décidé à garder un impitoyable silence, remonta à cheval et disparut. Hermine retourna chez elle plus désespérée, plus muette qu'à l'instant où elle était sortie. Elle avait tant espéré de son entrevue avec M. de Château-Mailly!

Depuis les âmes nobles et résignées s'habituent insensiblement à la douleur pour peu qu'il s'agisse de l'avenir, brille si petit, si imperceptible qu'il soit, un coin de ce ciel bleu qu'on nomme l'espérance. Hermine pleurait, Hermine était tourmentée par le fer rouge de la jalouse; et pourtant déjà elle avait si bien foi dans les promesses du comte, qu'elle espérait le retour de l'infidèle. Elle passa ces deux jours, qui devaient s'écouler avant qu'elle revît le comte, tout entière à son enfant, se réfugiant dans l'amour maternel comme le navire battu de la tempête se hâte de rentrer au port, se cramponnant à ce berceau comme le marin qui se noie à la corde de sauvetage.

Le dimanche, elle fut exacte au rendez-vous, et, cette fois, M. de Château-Mailly se fit point à point à son rendez-vous.

— Réjouissez-vous, madame, dit le comte, votre mari reviendra... Et, comme elle frissonnait de joie et d'émotion tout à la fois, le comte poursuivit : Mercredi, dans la soirée, vous le verrez rentrer rue d'Isly. Mais au nom du ciel, madame, au nom de votre repos, de votre avenir, de votre enfant, au nom de ce dévouement que j'ai pour vous, obéissez-moi encore.

— Dites, murmura-t-elle, j'obéirai... Acceptez l'explication que votre mari vous donnera sur son absence. Croyez-le ou feignez de le croire. Ne prononcez ni le nom de cette femme, ni le mien. Me le jurez-vous?

— Je vous le jure.

— Merci, adieu. Elle rentra chez elle le cœur plein d'espoir, ayant déjà pardonné, et résolue à

compter les heures et les minutes qui la séparaient encore du moment où, selon la promesse du comte, il devrait venir la voir.

L'histoire de cette attente est un long poème à elle seule. Nous ne la redisons pas et nous franchissons trois jours en trois lignes.

Le mercredi soir, dès huit heures, la pauvre Hermine sentit que sa vie tout entière était suspendue à un seul bruit, celui de la cloche de l'hôtel. Quand arriverait-il? à quelle heure? comment? Elle ne le savait, mais elle croyait à ce que lui avait dit le comte, et chaque fois que la porte de l'hôtel s'ouvrait, elle éprouvait une angoisse inexplicable. Seule dans son boudoir, l'œil fixé sur l'aiguille de la pendule, Hermine vit les heures succéder aux heures. Minuit sonna... Il ne revenait pas!

Alors elle désespéra de nouveau, de nouveau elle sentit le cœur lui manquer, ses yeux s'emplirent de larmes, ses jambes se dérober sous elle comme si elle eût été en proie à une lassitude invincible. Et elle crut voir cette femme qui lui avait vu son bonheur et son repos lui avait vu son dire en ricanant : « Il ne viendra pas... car je ne le veux pas, et c'est moi qu'il aime. »

Tout à coup, et comme deux heures sonnaient, la cloche de l'hôtel retentit... Hermine sentit résonner ce coup de cloche au fond de son cœur, mieux qu'elle ne l'entendait avec ses oreilles.

— Ah! c'est lui! c'est lui! dit-elle. Elle voulut se lever, elle voulut courir à sa rencontre, se jeter dans ses bras et l'émotion la retint immobile, sans voix, sans haleine... Et elle se laissa retomber brisée et sans forces sur le canapé du boudoir.

(A suivre)

le passage à la discussion des articles, elle comprendra que cette loi répond à un besoin et qu'en la votant elle fera une œuvre utile.

M. Deandres demande à s'expliquer sur la question générale plutôt que sur les détails. L'impôt des boissons est une des principales ressources du budget, mais cet impôt est vexatoire et impopulaire, il est injuste et antidémocratique.

M. Guillemin dit qu'il est impossible de faire la réforme des boissons sans faire la réforme des octrois. Dans quelles conditions se trouveront les villes le jour où on les aura mises dans la nécessité de renoncer à leurs recettes ordinaires?

M. Gustave Rivet constate que le projet donne en partie satisfaction aux revendications qui se sont produites. Il ne s'oppose donc pas au passage à la discussion des articles, mais il se réserve de demander des explications sur les articles 37 et 38, relatifs aux bouilleurs de cru.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste à son tour pour que la Chambre passe à la discussion des articles. Le projet actuel est le 32^e qui ait été présenté aux Chambres depuis 1880.

brochure qu'il a lancée dans la salle traite plus ou moins de l'affaire de Panama et a pour titre Les Truons, avec des sous-titres de ce genre : « Six cents rois ou empereurs; six cents tyrans; les vendeurs du Temple; A bas le système! etc. »

Dépêches Diverses

Paris, 7 novembre. L'EXPLOSION DU RESTAURANT VÉRY. L'anarchiste Meunier, dans une lettre adressée au Gil Blas, déclare qu'il est l'unique auteur de l'explosion du restaurant Véry.

Si Francis est extradé d'Angleterre, dit-il, je viendrai moi-même me constituer prisonnier afin de ne pas laisser condamner un camarade innocent.

Dans mon exil je suis bien malheureux. Je ne mange pas tous les jours. C'est triste. Si vous pouviez m'envoyer quelque argent, ça me ferait plaisir.

En terminant, je crie bien haut : « Je suis coupable, et le jour où il faudra que je paraisse devant les juges, je viendrai, avec fierté, revendiquer l'acte de haute justice sociale que j'ai accompli. »

UN ÉCHAFAUDAGE QUI S'ÉCOULE. Un épouvantable accident est arrivé rue de Trévise dans un immeuble en construction situé au numéro 14.

REVOLTE DANS UNE PRISON. Une nouvelle révolte vient d'avoir lieu à la prison Bonne-Nouvelle.

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX. Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

Actuellement, les agents de la sûreté suivent une piste nouvelle dont il est assez délicat de parler. On soupçonne, à la suite d'une dénonciation, un médecin d'une des localités des environs de Paris.

pu le secourir en lui arrachant une partie de ses vêtements. Cublize. — L'Echo des Travailleurs. — Avant-hier la Société musicale de Cublize, l'Echo des Travailleurs, donnait son banquet annuel, dit de la Ste-Cécile, à l'hôtel Thoviste.

Y assistaient : le président de la société de secours mutuels, maire de Cublize; le capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers; le président de la société de gymnastique l'Invincible.

Dans une allocution M. Auguste Frédière a rappelé les efforts qu'il a faits pour arriver à mettre en bonne intelligence les différentes sociétés de Cublize.

M. Perras, sénateur, fatigué, n'ayant pu honorer la Société de sa présence, a tenu à manifester tout l'intérêt qu'il porte à la jeunesse en offrant 5 francs à la caisse des Ecoles.

Ces deux sommes, versées entre les mains de M. Thoviste, trésorier de la caisse des Ecoles, seront employées à l'achat de livres de caisse d'épargne pour les élèves pauvres les plus méritants.

M. Auguste Frédière a émis l'idée que tous les membres de la fanfare se cotisent pour créer chaque année de semblables livraisons.

On le voit, la fanfare sait joindre l'utile à l'agréable. AIN Meximieux. — Fête de Sainte-Cécile. — Notre fanfare a été hier la Sainte-Cécile avec un entrain inaccoutumé.

A 11 heures du matin, la société s'est réunie à l'hôtel de Ville; ensuite a eu lieu le défilé qui a parcouru toute la ville.

A midi, un grand banquet à l'hôtel de Ville, servi par M. Michon. Soixante-dix-sept convives étaient réunis sous la présidence de M. O. Roussel, conseiller d'arrondissement.

Durant le repas, notre excellente fanfare, sous la direction de son habile chef M. Malval, a joué de magnifiques morceaux.

M. Roussel a donné lecture d'un télégramme de M. Comte, conseiller général et maire, retenu par ses affaires dans le Jura.

M. Roussel a porté un toast à la santé de la Fanfare et de ses membres honoraires, puis M. Favre, receveur de l'enregistrement, a dit un adieu à plusieurs membres exécutants qui doivent quitter la société pour accomplir leur service militaire.

Le soir à 9 heures avait lieu une brillante retraite aux flambeaux suivie d'un bal à l'hôtel de Ville.

Tenay. — Compagnie du P.-L.-M. — L'administration centrale du P.-L.-M. a transmis à Chambéry la pétition des commerçants de Tenay, relative au déplacement immodéré d'un agent.

L'autour de la pétition n'a pas à être découvert, il est à la plus entière disposition de la compagnie et de ses inspecteurs, auxquels il donnera tous les renseignements qu'ils croiront devoir lui demander.

Saint Etienne. — Grand-Théâtre. — La dernière représentation du Médecin des Folles, drame à grand spectacle en 12 tableaux de X. de Montépil et J. Dermoy, est fixée irrévocablement à ce soir mardi.

Un incendie a détruit la nuit dernière, dans la ferme de M. Neyraud, député, un Marais, une énorme meule de foin. Les flammes s'élevaient de très loin. Les pertes dépassent 1,000 francs.

Exposition horticole. — L'exposition organisée par la société d'horticulture dans la grande salle de l'hôtel de Ville a fort bien réussi et indique la prospérité de la société.

Un enfant brûlé. — Hier soir, lundi, Mme Bérard conduisit ses enfants à l'école, laissant seul à son domicile, rue Tréfilerie, le plus jeune, âgé de quatre ans. Le pauvre petit s'est approché du fourneau. Ses vêtements ont pris feu. Il ne surviva pas à ses blessures.

Rive-de-Gier. — Attaque. — Hier soir vers 7 heures 1/2, le nommé Pierre Brun, âgé de 46 ans, manœuvre, a été pris subitement d'une attaque chez Mme Mouchiron, rue du Moullin.

La police, prévenue, a fait transporter immédiatement ce malheureux à l'hospice de notre ville, où il a été admis d'urgence; il en est ressorti ce matin complètement rétabli.

tisseur et Jules Trambouze, 21 ans, tisseur aux Croix-Rouges, ont été arrêtés hier sous l'inculpation de vol et de complicité de vol d'un âne estimé 40 francs commis, hier matin vers 3 heures, dans une écurie, dont ils ont fracturé la porte, appartenant au sieur Léger Courteix, maçon, rue de la Loire.

VIENNE. — Election au conseil d'arrondissement. — Ainsi que nous l'annoncions dimanche, nos prévisions se sont réalisées. M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

M. Jury est passé à une grande majorité contre son concurrent M. Nicod; nous sommes heureux que le candidat choisi par le comité cantonal ait réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs du canton sud malgré les insinuations mensongères d'un parti qui tend à disparaître, malgré la propagande effrénée.

pressionnées par ce nouveau crime, succédant à ceux de Montagny, de Saint-André, de la rue Saint-Jean à Roanne, et de Charlien.

Lyons

NOS ÉCHOS. Le temps. — Observations du journal, 7 novembre, 4 heures soir.

Hauteur du baromètre : 764. — Température + 12°. — Direction du vent : Nord-Ouest. Maximum de température dans les 24 heures + 13°. — Minimum de température dans les 24 heures + 6°.

Situation générale. — Les faibles pressions s'éloignent au Nord et une zone forte s'accroît en Russie au s'éloignant jusqu'à l'Europe centrale. Les vents dominent entre Nord et Est; la température s'abaisse de partout. En France, la situation devient moins mauvaise.

Concours Ponthus-Cinier. — Les inscriptions pour le concours de paysage décoratif, institué par feu Ponthus-Cinier, seront reçues au secrétariat de l'école des Beaux-Arts, du 15 au 30 novembre inclusivement.

Les chrysanthèmes à grandes fleurs. En 1889 on a célébré, à Lyon, le centenaire de l'introduction en Europe de la fleur nationale du Japon.

Onze membres du conseil ont voté contre malgré un vote opposé lors de la proposition O. Chenavart concernant la loi sur la laïcisation des écoles communales.

Valence. — Acte de probité. — M. Ruel, boulanger, rue de la Gare, a déclaré au commissariat de police avoir trouvé une montre en argent qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

La foudre. — Aujourd'hui, s'est tenue à Valence l'une des foires les plus importantes de l'année.

Incendie à Oriol. — Avant-hier, vers 3 h. 1/2 du soir, un incendie s'est déclaré à Oriol et a détruit une maison d'habitation, une écurie et une remise appartenant à M. Auguste Besset, propriétaire cultivateur.

Vol. — Un agent de police a arrêté une femme qui venait de voler un pantalon à l'un des nombreux étalages du boulevard.

Les prévoyants de l'avenir à Lavoulite. — Hier, dimanche, a eu lieu à Lavoulite-sur-Rhône la fête fraternelle de la 78^e section des prévoyants.

Meurtre et suicide. — Cette commune, ordinairement si calme, vient d'être le théâtre d'un drame horrible.

Un enfant brûlé. — Hier soir, lundi, Mme Bérard conduisit ses enfants à l'école, laissant seul à son domicile, rue Tréfilerie, le plus jeune, âgé de quatre ans.

Un incendie a détruit la nuit dernière, dans la ferme de M. Neyraud, député, un Marais, une énorme meule de foin. Les flammes s'élevaient de très loin. Les pertes dépassent 1,000 francs.

Exposition horticole. — L'exposition organisée par la société d'horticulture dans la grande salle de l'hôtel de Ville a fort bien réussi et indique la prospérité de la société.

Un enfant brûlé. — Hier soir, lundi, Mme Bérard conduisit ses enfants à l'école, laissant seul à son domicile, rue Tréfilerie, le plus jeune, âgé de quatre ans.

Rive-de-Gier. — Attaque. — Hier soir vers 7 heures 1/2, le nommé Pierre Brun, âgé de 46 ans, manœuvre, a été pris subitement d'une attaque chez Mme Mouchiron, rue du Moullin.

La police, prévenue, a fait transporter immédiatement ce malheureux à l'hospice de notre ville, où il a été admis d'urgence; il en est ressorti ce matin complètement rétabli.

Un double assassinat. — Hier matin, à neuf heures, le parquet était avisé qu'un crime venait d'être commis dans un hameau, près de Saint-Symphorien-de-Lay.

« L'autre est un réceptacle de résidus « résultant des préparations de premier « choix. « Aux malades munis de cartes, point « de substances réellement efficaces, si « ces substances dépassent un certain « prix. « Le vin de quinquina est remplacé par une étonnante combinaison d'économie ingénieuse et de pureté fidèle à la lettre de la formule médicale. « On donne au malheureux du vin de quinquina, mais voici comment on le fait : « L'écorce qui a servi à préparer le vin du client qui paie est réservée, et c'est avec cette réserve qu'on prépare le vin des protégés des souscripteurs; une affreuse bouillie que j'ai pu voir de mes yeux quand j'étais médecin de cet établissement il y a quelques dix ans. « Je ne sais pas si cet état de choses a changé depuis, mais je sais que de véritables pharmaciens ne se seraient jamais prêtés à des expédients semblables qui doivent être souvent meurtriers. »

Cette courageuse défense des indigents victimes d'une charité hypocrite, masquant une exploitation d'autant plus indigne que les victimes étaient des femmes, des enfants, des malheureux pour qui une journée de chômage par maladie, représente deux jours sans pain, est sa récompense, et quelle récompense !

Le conseil général de l'époque approuva à l'unanimité les conclusions du rapporteur (pp. 1086-1087, comptes rendus 1874), dans une séance où siégeaient trois médecins — dont un mort député, depuis, — un marquis — un philanthrope bien connu, — et d'autres personnages devenus, depuis, sénateurs ou députés; et enfin Monsieur le Préfet en uniforme (p. 1028, loc. cit.).

Naturellement ce personnage vit d'assez mauvais équilibre l'apparition d'une proposition qui prouvait la singulière façon dont le parti dont il était le représentant entendait la philanthropie.

Nosant lutter en face, l'individu en question trouva quelques complices; — je ne les nommerai pas. Mais comme ils recevront cette carterie, je compte absolument qu'ils feront l'impossible pour réparer le mal qu'ils ont fait en se montrant obsequieux valets de l'administration.

Le préfet, et les médecins auxquels je fais allusion déposèrent une plainte en diffamation.

Le courageux conseiller général eut beau alléguer qu'il était couvert par le vote unanime de ses collègues, c'est en vain que son avocat soutint qu'on ne peut que critiquer une institution et qu'on ne diffame que des individus.

Une magistrature servile osa condamner à une amende élevée le conseiller général en question. L'assemblée départementale laissa faire sans protestation et, encouragé par cette courtoisie, le préfet aggrava encore la peine en faisant révoquer de ses emplois le courageux défenseur des malheureux.

Depuis cette époque, Ducros vit grassement d'une rente que lui servent encore les contribuables et celui qui le premier et le seul osa protester dans cette mémorable séance du 7 novembre, vit oublié, usant ses forces au service des indigents au milieu desquels il vit.

Il est temps de dire son nom puisque la voix publique l'a désigné quand on cherchait un homme actif, intelligent, intègre et riche d'un demi siècle d'honorabilité, pour ramener un peu d'ordre dans certains services départementaux singulièrement gérés.

Le conseil général qui, lâchement, — le mot est dur, mais il est vrai, — a laissé porter atteinte à son indépendance, en permettant qu'on frappe un de ses membres, doit faire — en corps — une démarche pour obtenir une réparation et demander qu'on assure du pain pour ses vieux jours au docteur Crestin, ancien maire de la Guillotière, ancien conseiller général, médecin révoqué du P.-L.-M.

La jeune génération médicale devait bien à ce modeste héros, le témoignage public d'une admiration que tout le monde partage.

Que chacun fasse son devoir, le conseil général en tête, il en est temps encore. D'X.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre. La quatrième session ordinaire de 1892 s'est ouverte hier sous la présidence de M. l'adjoint Rossignoux.

Elections des secrétaires. Après avoir donné lecture de l'arrêté déclarant la session ouverte, M. Rossignoux invite le conseil à nommer ses trois secrétaires.

On passe au vote, et par 28 et 27 voix, le conseil réélit secrétaires MM. Rivière, Brizon et Berney.

Il se partage ensuite en trois commissions : finances, travaux publics, instruction publique, puis procède à la nomination de

La Commission des Vœux. Sur la proposition de M. Bessières, le nombre des membres de cette commission est fixé à sept.

Sont élus : MM. Colliard, Augagneur, Clavel, Deholo, Barthélemy, Rossignoux et Despeignes.

Questions diverses. M. Hemmel demande au conseil de nommer une commission qui serait chargée de recevoir les délégués des consommateurs de gaz de plusieurs villes de France, qui se réuniront dans un congrès, à Lyon, les 27 et 28 novembre.

UN FOU A LA CHAMBRE

Paris, 7 novembre. Au moment où M. Deandres terminait son discours, un individu placé dans les tribunes publiques, a jeté, en gesticulant, plusieurs brochures dans la salle.

Cet individu a été immédiatement arrêté et conduit à la question où il est interrogé en ce moment. Paris, 7 novembre. L'individu arrêté au Palais-Bourbon se nomme Alexandre Hoilet. Il ne paraît pas avoir de toutes ses facultés mentales. La

nouveaux de trains n'ont plus lieu près du passage à niveau du cours Vitton, et soient reculé dans la direction du parc.

M. le maire répond que l'administration est en pourparlers avec la compagnie P.-L.-M. pour le conseil sera saisi d'un rapport concernant les passages à niveau.

M. le maire ajoute que l'observation de M. Collard sera étudiée et soumise à la compagnie P.-L.-M.

M. Bouvier pose une question au sujet de la gare de la Mouche, quand sera-t-elle construite?

M. le maire. — La Compagnie P.-L.-M. n'est pas partisan de cette gare pour plusieurs motifs. D'abord l'utilité ne lui en paraît pas démontrée; de plus le coût de l'éclairage (273,000 fr.) lui paraît trop élevé pour les services qu'on en retirerait.

M. le maire répond que le comité d'hygiène consulté s'est prononcé pour le maintien de la muselière pendant deux ou trois mois encore.

L'Harmonie Municipale. M. Seriz s'élève sur un gros incident. L'orateur rappelle la réunion de dimanche dernier au Théâtre-Bellecour, au cours de laquelle on a sifflé l'Harmonie municipale et conclu que le maire a en tort d'autoriser cette fanfare à prêter ses concours aux organisateurs d'une réunion politique.

M. le maire. — Le concours de l'Harmonie n'a été demandé par de très honorables personnes, de nos collègues. Il y avait des précédents, aussi ai-je autorisé les musiciens à se rendre à Bellecour. On y a fait du bruit, un scandale, un véritable « boucan ».

M. Collard s'étonne de voir des républicains protester contre la présence de l'Harmonie à une réunion républicaine. Il remercie l'administration de lui avoir donné l'autorisation de s'y rendre.

M. Agugneau regrette les incidents de dimanche, aussi pour éviter d'en voir de semblables se reproduire, il propose l'ordre du jour suivant :

Le conseil municipal invite l'administration à élaborer un règlement déterminant les circonstances dans lesquelles l'Harmonie municipale devra prêter son concours.

M. le maire repousse cet ordre du jour. M. Masson dit que les sifflets n'étaient pas à l'adresse de l'Harmonie, mais des organisateurs de la réunion. Les manifestants sont des individus sortant on ne sait d'où, qui ont accompli une mauvaise besogne.

M. Coste Labaume appuie la proposition Agugneau. M. Bonard trouve que le débat s'égare. Le conseil a à s'occuper des finances de la ville, et ne doit s'inquiéter de savoir si tel ou tel groupe socialiste était ou n'était pas à la réunion de dimanche. Qu'il se renferme dans ses attributions.

L'incident est clos et en passe au vote. Par 20 voix contre 14 et 4 abstentions, l'ordre du jour pur et simple réclamé par le maire est adopté.

Ont voté pour : MM. Rossignac, Ferras, Serin, Bessières, Bouillier, Panelle, Affre, P. Thévenot, Clermont, Claret, Rivière, Montvert, Berney, Valensan, Gailleton, Chavillard, Clavel, Berthélemy, Masson, Métra.

Ont voté contre : MM. Agugneau, Bouff, Charbonnier, Bouvier, L. Rousset, colonel Rousset, Robin, Charvet, Mille, Ballet-Gallifet, Arnaud, Rieublan, Coste-Labaume.

Se sont abstenus : MM. Bonard, Lavigne, Rive, Florent.

L'ORDRE DU JOUR. Le conseil aborde son ordre du jour. Après une vive et longue discussion, il vote un crédit de 3,800 fr., pour permettre le numérotage des places de parterre et de deuxième galeries des théâtres municipaux.

Il statue sur plusieurs demandes de bourses et décide de créer une nouvelle salle des séances du conseil, malgré M. Bonard, qui voudrait que les crédits à ce affectés, soient consacrés à l'édification d'un asile.

Il se fait tard, la salle se vide et comme le conseil n'est plus en nombre, M. Rossignac lève la séance et renvoie la suite des débats à mercredi.

SOCIÉTÉ LYONNAISE Des Forces motrices du Rhône

Lundi 7 courant à ou lieu, au Palais de la Bourse, la deuxième assemblée constitutive. Sont nommés à l'unanimité : Président, M. Henry.

Assesseurs, MM. Balayer et Berne. Secrétaire, M. Lavenir. Le président déclare que sur 24,000 actions souscrites, 23,000 environ sont représentées, soit par des souscripteurs eux-mêmes, soit par mandataires. Cent cinquante personnes environ assistent à cette réunion.

L'assemblée étant légalement constituée, M. le président prend la parole : « Avant le rapport des commissaires nommés dans votre première assemblée constitutive, nous avons à proposer deux petites modifications aux statuts pour les articles 5 et 4. »

« Ce ne sont que des modifications de style et des améliorations de texte. » L'assemblée consultée adopte à l'unanimité les deux modifications.

Le président continue : « Messieurs, avant la lecture du rapport des commissaires, nous pensons qu'il est de notre devoir de vous dire que la lecture de ce rapport sur le chiffre des dépenses du syndicat fera à vos yeux pleine justice des propos malveillants qui ont circulé et d'après lesquels nous aurions eu de l'artillerie de Saint-Georges pour obtenir notre concession. »

« Nous tenons à le dire bien haut ; nous

vous apportons une concession qui n'a coûté aucune compromission de conscience.

« M. Viette a dit dernièrement à la tribune que la première raison pour défendre le corps des ponts et chaussées, c'est que cette administration est la plus honnête. C'est, en effet, aux ingénieurs et au conseil des ponts et chaussées que nous avons eu à faire, et si les premiers temps nous avons trouvé des obstacles et des objections, il n'en a plus été de même après nous avoir écoutés et après avoir étudié les devis et les plans de M. l'ingénieur Raclot.

« Une fois convaincus de la beauté de l'entreprise et de l'excellence du projet, ils ont été persuadés qu'ils avaient devant eux des gens simples dans leur honnêteté et leur sincérité; aussi leur première s'est changée en sympathie. Ils ont été les premiers à nous montrer les obstacles et nous aider à les surmonter.

« Sans doute, nous avons éprouvé de sérieuses difficultés. Il nous a fallu passer à travers les obstacles accumulés par des intérêts effrayés et des coteries de « clocher indigènes d'une grande cité. Nous pouvons dire aujourd'hui : nous sommes allés droit au but, et comme un boulet nous avons passé. »

« Qu'il nous soit permis de rendre ici un témoignage de profonde reconnaissance à M. Yves Guyot, ancien ministre des travaux publics. »

« Lorsqu'après la mise aux enquêtes, nous allâmes le remercier de la bienveillance dont nous étions l'objet, il nous répondit : « Messieurs, je ne prétends pas avoir mérité la bienveillance dont vous me remerciez, je la considère comme un devoir, puisque après MM. Jacquet et Boulé, inspecteurs généraux, le conseil des ponts et chaussées a trouvé votre projet bon, et surtout bien établi, que vous ne demandez aucune subvention ni garantie d'intérêt à l'Etat, au département, à la ville, je ne vois donc pas pourquoi je ne vous aiderai pas, puisque je suis là pour cela. »

« Et lorsqu'après la chute du ministère, nous avons montré les cinq étages de son modeste appartement, cet homme bon et juste a été profondément ému de l'hommage de reconnaissance de gens qui n'avaient plus rien à lui dire et lui ont dit à l'heure où les amis de la ville disparaissaient : « Je n'ai rien à ajouter sinon que M. Viette, le Parlement, le Sénat en fin tous les pouvoirs publics nous ont été aussi favorables. »

« Voilà la meilleure et la plus péremptoire réponse aux mauvais propos. »

Après cet exposé fort applaudi par l'assemblée, M. Henry propose de nommer un autre président, car faisant partie du Syndicat lyonnais, il ne peut être jugé et parti.

M. Dalin, avoué, est nommé à l'unanimité pour remplacer M. Henry à la présidence. La parole est donnée aux commissaires et M. Hours lit le rapport qui a été imprimé et mis à la disposition des actionnaires dans les délais exigés par la loi. Les conclusions du rapport des commissaires mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

M. Dalin cède la présidence à M. Henry. La seconde partie de l'ordre du jour porte sur la nomination du conseil d'administration dont trois membres sont déjà élus statutairement pour trois années seulement.

Ce sont : MM. J.-A. Henry, président ; Joannès Raclot, ingénieur, auteur du projet ; Augustin Falcoz, banquier.

Les administrateurs qui sont à nommer auront un mandat de 6 années. M. le président propose à l'assemblée de prolonger le mandat des premiers administrateurs de 3 années, tout le conseil aura donc une même durée de 6 années. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Sont nommés membres du conseil d'administration : MM. Bouchard, ancien agent de change ; de Boissieu, ingénieur civil des mines ; François Jacquier, banquier ; de Singay, administrateur du Comptoir national d'Escompte ; Hachette, ancien directeur au conseil d'Etat, administrateur des ateliers Caill.

Le conseil d'administration est donc composé de huit membres qui auront tous un mandat d'une durée de 6 années. Un membre de l'assemblée demande à ce que le nombre des administrateurs soit augmenté.

Il désirerait adjoindre deux membres pris parmi les actionnaires lyonnais. Cette proposition faite par M. Crochet est rejetée par l'assemblée qui maintient le nombre de 8.

La question des jetons de présence est rapidement traitée, et le quantum est adopté à la grosse majorité des actionnaires présents.

Le président met aux voix la nomination de deux commissaires-secrétaires. Sont nommés : MM. de Nittis, de Paris ; Raaba, ingénieur des Arts et Manufactures. Monsieur Henry, prend alors la parole :

« Messieurs, « Le conseil d'administration que vous venez de nommer a la lourde tâche de la période exécutive du projet. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de changer en fait les promesses d'aujourd'hui. »

« Vous avez pour garantie l'étude approfondie que nous avons faite du projet, des quatre ans où nous l'avons suivi pas à pas, de la certitude que nous avons des devis de M. l'ingénieur Raclot. »

« Nous apportons dans l'affaire notre bien, notre honorabilité, nous vous en tiendrons bon compte. Nous nous efforçons d'achever notre œuvre dans les conditions où elle se présente, et de tout mauvais contact. Nous n'employons que des hommes et des entrepreneurs notoirement connus par leur honorabilité et leurs capacités. »

« La société lyonnaise des forces motrices du Rhône, aujourd'hui fondée par vous, accomplira toute sa heureuse évolution, semant partout dans notre vieille cité et ses environs, la richesse et le bien-être avec l'eau qui fait la boisson, la salubrité et la beauté des villes ; la lumière, conquête du jour sur la nuit, enfin la force mécanique, ce serviteur précieux de l'homme, donnée à bon marché, transportée en tous lieux pour les petits comme pour les grands usages de l'industrie. »

« Votre société accomplira cette merveilleuse destinée pour le bien de tous, à votre profit et à votre honneur. » C'est au milieu des bravos enthousiastes que le président lève la séance.

Un Anarchiste déserteur

Mercredi prochain, à une heure de l'après-midi, le nommé Dufournel, ex-soldat au 22^e régiment d'infanterie, à Montellimar, passera au conseil de guerre pour désertion à l'étranger avec emport d'effets.

Sa peine accomplie, Dufournel retourna à Londres où il fit la connaissance d'une jeune anglaise, une jolie blonde, Mlle Alice Spencer, de qui il a un enfant. Un famille cette fois, il revint à Paris et de là à Lyon où il fut arrêté et écroué à la prison des Recluses.

Dupuis qu'il est sous les verrous, les compagnons assistent Mlle Spencer qui vit dans une commune de la banlieue, attendant avec impatience le jour du procès.

Elle est, du reste, elle aussi, absolument dévouée à la cause anarchiste, dont elle reconnaît le principe. Un détail : Dufournel était en relations suivies avec Francis dont il a été tant parlé ces jours derniers.

C'est M. Burchon qui présentera la défense de Dufournel. La tâche est ardue, car ce dernier est absolument disposé à faire devant le conseil, l'exposé de ses théories, — si toutefois on ne l'en empêche.

Le jeune avocat, saura, nous en sommes convaincus, l'en dissuader et, par une habile plaidoirie, éviter à son client le maximum de la peine.

UNE TRISTE HISTOIRE

Suicide par Empoisonnement. Les nécessités du reportage nous obligent à nous occuper d'une malheureuse affaire qui, hier, a vivement ému le quartier de la Guillotière, principalement la rue Chaponnay.

M. X..., qui est originaire de la Côte d'Or, est étudiant à Lyon depuis plusieurs années, et le jour où il fit sa première connaissance avec une jeune femme de moeurs très anodines lui surprima tout subitement qu'il avait une maîtresse, et du coup, le jeune homme fut obligé pour se suffire, de courir le cachet et de donner des répétitions à de jeunes étudiants.

Il y a un an, X... qui habitait alors rue de Créqui, fit la connaissance d'une veuve, Mme Anne-Marie Chassy, âgée de 37 ans, qui tenait un commerce d'épicerie-comptoir. Ce commerce ne produisant pas les résultats qu'elle espérait, Mme Chassy dut une nuit, déménager à la « cloche de bois ».

Dans cet intervalle, X... était devenu son amant et, en homme de cœur, il prit à sa charge Mme Chassy, laquelle, au milieu de ses débauches commerciales, s'était adonnée à la boisson.

Comme préparateur de physique médicale, M. X... gagnait quelque argent qui servait à assurer la vie des deux personnes. Malheureusement, sa maîtresse — sa gouvernante, comme on disait dans le quartier, — il a 26 ans, elle en a 37, — sa maîtresse, disons-nous, avait conservé cette mauvaise habitude d'intempérance contre laquelle X... essayait de réagir par tous les moyens.

Nous n'y fit ; la misère noire se montra bientôt et, avec elle, le cortège des maux qu'elle entraîne. De ce moment, X... ne fut plus maître de la situation.

Plus scolaire à mesure qu'elle était plus surveillée, Marie eut un jour l'idée du suicide et, indirectement, elle demanda à son amant ce qu'était l'acétophénine.

Un prisonnier violent, lui répondit-il, surtout pour une femme comme vous, atteinte d'une maladie de cœur. Je profite même de la circonstance pour vous rappeler que le docteur L... qui vous a examinée, vous a formellement interdit l'abus de l'alcool, absolument funeste à votre tempérament délicat.

La nuit dernière en rentrant chez lui, à deux heures du matin, X... trouvait en sa main un lit, le cadavre d'une jeune femme.

Elle avait profité de son absence pour s'emparer d'une fiole contenant des granules d'acétophénine et s'empoisonner.

Nous avons vu X... hier désespéré de la fin tragique de sa maîtresse; hélas-nous de dire qu'il n'a pas été inquiété et que c'est sur son désir et celui du médecin appelé à constater le décès, que le corps a été transporté à la Faculté de médecine.

Tentative de Suicide d'un Agent

Vendredi dernier, un agent dépendant du service de la sûreté, nommé A..., cessa son service et ne reentra plus chez lui.

Cette brusque disparition causa quelque émoi. On s'en inquiéta, on fit des recherches et on sut qu'A... était parti pour Dijon.

Les intimes de l'agent ne furent que peu surpris de cette fugue. Ils avaient remarqué, en effet, que depuis le mort de sa femme le jour où avait beaucoup changé, il était devenu morose et taciturne.

Toutefois on crut à une absence de courte durée et on attendait patiemment le retour de l'absent.

Mais, hier, le service de la sûreté reçut de Dijon une dépêche lui annonçant qu'un de ses agents, nommé A..., avait tenté de se suicider dans les circonstances suivantes : Descendu depuis deux jours dans un hôtel, le pauvre garçon se trouva, hier, sans argent pour payer sa note. Le restaurateur l'appela des agents pour le conduire au poste, et c'est pendant le trajet que A... se tira trois coups de revolver dont un, au moins, le blessa grièvement à la tête.

Le blessé est actuellement à l'hôpital de Dijon, dans un état qui laisse peu d'espoir de guérison.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi 8 novembre, 312^e jour de l'année. Demain quartier le 11 ; Nouv. lune le 19. Soleil : lever, 7 h. 00 ; coucher, 4 h. 27.

Abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain notre chronique sur le Grand-Théâtre.

Coups et blessures. — Le 30 octobre dernier, une rixe s'éleva dans un café de Francheville-le-Haut, entre deux consommateurs.

Au cours de la lutte, un d'eux, M. Lesentier, maçon, fut frappé à la tête avec un instrument contondant par son adversaire, le sieur Pierre Ruchenaud, et grièvement blessé.

Les témoins de la scène, voyant le sang couler, s'interposèrent et arrachèrent Lesentier des mains de son brutal agresseur. Profitant du désarroi causé par la bagarre, Ruchenaud s'enfuit sans que personne songeât à l'arrêter.

Cet individu, recherché par les soins de la police, a été retrouvé et arrêté hier matin au moment où il sortait de son domicile, rue des Massues.

Ruchenaud, assez grièvement blessé, a vu son état s'améliorer ; sous peu, il pourra reprendre ses occupations.

Aggression. — Hier matin, le brigadier de la sûreté Gaunont a arrêté deux individus, les sieurs Pierre Souchon, cordonnier, et Félix Jacolin, corroyeur, inculpés d'agression nocturne.

L'avant-dernière nuit, ces deux cheneaux, qui ont déjà plusieurs condamnations à leur actif, avaient assailli et roué de coups, sur le quai de la Guillotière, un infensif passant, M. Tettelin, brossier, rue Tupin.

Jacolin et Souchon ont été conduits à la Permanence et écroués.

Arrestation. — Un agent de la sûreté a arrêté l'auteur du vol commis le 29 octobre dernier dans l'église de Marcy-Frétot.

On se rappelle qu'un malfaiteur s'était introduit dans cette église et avait dévalisé les troncs des 60 ou 80 francs en monnaie de billon qui y étaient enfermés.

Cet individu est un nommé Léon Marinda, âgé de 49 ans, demeurant rue Saint-Jean ; il a fait des aveux complets.

Un pickpocket. — M. Galand, rue de la Promenade, à Monplaisir, se trouvait au Casino hier soir, où il prenait plaisir à admirer l'adresse du capitaine Coby.

Il ne s'aperçut pas que son voisin essayait de lui tirer sa montre, ne pouvant y parvenir, l'agresseur brisa la chaîne et put s'en aller avec la montre avant que Galand ait pu se rendre compte du vol dont il venait d'être victime.

A la Morgue. — Le cadavre qui a été retiré avant-hier des eaux du Rhône sur le territoire de la commune de Saint-Fons, a été reconnu hier dans la soirée.

C'est un nommé Jean-Claude A..., 62 ans, cultivateur à Saint-Fortunat.

Il avait disparu de son domicile depuis le 27 octobre dernier.

Casino. — Ce soir, deux grands débutés : les Onatis, troupes japonaise composée de cinq personnes ; Mile Morancey, chanteuse de genre.

Maison Dorée. — Les soirées concerts de la Maison Dorée obtiennent chaque jour un grand et légitime succès. Aussi le propriétaire de ce coquet établissement, pour répondre aux demandes de ses nombreux auditeurs, vient de traiter pour la saison d'hiver avec une troupe d'artistes chanteurs dont l'éloge n'est plus à faire.

Grâce à cette nouvelle innovation, les dilettanti lyonnais pourront passer à la Maison Dorée des soirées vraiment artistiques et de bon goût.

Caves Isaac Casati, Lyon

Un coup d'œil jeté aux entrepôts de la maison Isaac Casati, à Serin, en dit plus long que toutes les réclames. Lorsque vous aurez vu cette immense variété de vins et liqueurs qui y sont réunis, dans un ordre parfait, vous comprendrez comment il se fait que ces docks puissent servir à la consommation du public des marchandises toujours irréprochables de qualité et qui, étant achetées directement chez les propriétaires, et vu l'importance des achats, sont vendues en toute garantie et dans des conditions de prix exceptionnelles.

Il dressent les commandes 12, rue Bâle-d'Argent. Téléphone.

Médicaments frais, bons et pas chers, Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

Pilules Suisses ! Le médicament le plus populaire de France.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

La Guerre au Dahomey

Deux nouveaux combats. — Deux victoires

Paris, 7 novembre. Le ministère de la marine communique la dépêche suivante du lieutenant-gouverneur :

D'après mes renseignements, le 2 novembre, la colonne commandée par le colonel Dods a attaqué la forteresse de Muako, située près de Kana et l'a enlevée malgré une résistance désespérée.

Le 3, à cinq heures du matin, l'ensemble des forces dahoméennes a assailli la colonne, qui les a mises en fuite après quatre heures de combat.

Nos pertes, dans ces deux journées, s'élèvent à 7 tués, dont un officier et 60 blessés, dont 4 officiers.

D'après une autre dépêche du lieutenant-gouverneur, l'ensemble des morts, tant sur le champ de bataille que par suite des maladies et des blessures, s'élève, à ce jour, à 151.

Il y faut ajouter 6 morts de maladie sur le Mytho, dans le trajet de Kotonou à Dakar.

LA SUCCESSION DE M. MASSICAULT

Paris, 7 novembre. Le conseil des ministres s'occupera demain du successeur de M. Massicault. On assure que ce serait un diplomate de la carrière qui serait appelé à la résidence générale à Tunis.

L'AFFAIRE DU PANAMA

Paris, 7 novembre. Le ministre de la Justice a demandé à M. Gauthier de Clagny d'ajourner à jeudi son interpellation sur l'affaire du Panama. M. Ricard compte être fixé jeudi sur les conclusions que le juge d'instruction prendra et qui, à l'heure présente, ne sont pas encore arrêtées.

UN BATEAU ÉCHOÛÉ

Londres, 7 novembre. Une dépêche de Lloyd de Douvres annonce que le bateau du club-Train qui devait arriver ici, à 9 heures du soir, se serait échoué par suite des brouillards sur la côte française.

A LA FRONTIÈRE RUSSO-ALLEMANDE

Berlin, 7 novembre. La « Post » dénonce une concentration formidable de troupes russes sur la frontière de l'Allemagne. Ces troupes sont stationnées de telle façon que la mobilisation s'effectuerait avant que la nouvelle puisse transpirer au delà de la frontière.

MEETINGS EN BELGIQUE

Gand, 7 novembre. Dans deux réunions, organisées par les socialistes, M. Ansele a tenu un langage violent, disant que les ouvriers étaient décidés à employer tous les moyens pour conquérir le droit de vote.

Un groupe de 2,000 manifestants a parcouru ensuite les rues en chantant la « Marseillaise ». La police a chargé sabre au clair.

Il y a eu plusieurs blessés et quelques arrestations.

Bruxelles, 7 novembre. Trois meetings en faveur du suffrage universel ont eu lieu simultanément ce soir à la Maison du Peuple. Un groupe

de 3,000 manifestants a ensuite circulé dans les rues, huant la police. Deux agents ont été assez gravement maltraités.

DÉSORDRES AU PORTUGAL

Lisbonne, 7 novembre. Des désordres se sont produits à Povoa de Varzin, à l'occasion des élections municipales.

Des pêcheurs de cette localité ont été attaqués par les habitants des villages voisins. Une bataille s'en est suivie et on assure qu'il y a eu des tués et des blessés.

LES ELECTIONS EN ITALIE

Rome, 7 novembre. Jusqu'ici sont élus 350 ministériels, 120 opposants modérés et radicaux. Il y a 30 ballottages. Tous les ministres et les chefs du Parlement ont été réélus.

M. Imbriani a été battu ainsi que les radicaux, M. Nathan, son ami intime, MM. Mazzini, Santini et Costa, chefs des socialistes.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 7 novembre 1892

3 0/0... 99 37 Priorité ot... » 50

Italian... 92 70 Robinson... » 24

Turc... 23 Portugal... » 24

Extérieure... 62 1/2 Tabacs... » 371 87

Egypte 6 0/0... 495 62 Tharsis... » »

Egypte 3 1/2... » Lots Turcs... » 92 62

Banque... » Banque ot... » 600

Otto cons... » Alpines... » »

Russe cons... » De Boers... » 463 75

Orient... » Hongrois... » »

Rio-Tinto... » 406 87 Douanes... » »

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du 1^{er} arrondissement. — Le comité radical du 1^{er} arrondissement, réuni en séance plénière, le 4 novembre, pour discuter sur la lettre de démission envoyée par le citoyen Métra, conseiller municipal, adjoint délégué à l'état civil du 1^{er} arrondissement.

Considérant qu'il n'est pas certain que des élections à brève échéance permettent aux électeurs de pourvoir au remplacement du citoyen Métra, dans l'une ou l'autre des fonctions gratuites dont il est investi, qu'il aurait danger à accepter sa démission.

Considérant que les derniers congrès ont admis dans certains cas le principe du cumul des fonctions gratuites, qu'un surajout, dans Lyon, de dans quantité de villes voisines, la démocratie a sagement fait passer l'intérêt avant le principe, qu'il serait impolitique de céder la place aux adversaires.

À l'unanimité, le comité refuse la démission du citoyen Métra et l'invite à continuer ses fonctions jusqu'à ce qu'il lui jugera devoir le relever de l'un des deux mandats.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Harmonie du V^e arrondissement. — Ce soir mardi, répétition générale et vin d'honneur offert pour le départ de la classe.

Un cours de solfège gratuit sera ouvert le 15 novembre, on peut se faire inscrire tous les mardis et vendredis, de 8 à 10 heures du soir, au siège, rue Belleville, 1.

L'inscription est de 1 franc.

Tribune Ouvrière

Union des Tisseurs et similaires. — Tous les sociétaires de la section du Sud sont convoqués d'urgence pour aujourd'hui mardi, à huit heures du soir, au siège du syndicat, 27, rue des Capucins.

Ordre du jour. — Du traité franco-suisse. Fédération du bâtiment. — Les délégués à la fédération sont convoqués pour dimanche 9 courant, à 8 heures du soir, au syndicat des menuisiers, avenue de Saxe, 176. Les syndicats qui n'ont pas encore adhéré à la fédération y sont convoqués.

Ordre du jour : réorganisation de la fédération conformément aux décisions du congrès national de Bordeaux, questions diverses. Urgence.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Mardi, 8 novembre à 8 heures, La Fille du Régiment, opéra comique en 2 actes, musique de Donizetti.

Le Sourd, opéra comique en 3 actes, musique d'Adolphe Adam.

Le Meunier, ballet en 1 acte, musique de Luitpold.

Demain, Hamlet.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mardi, 8 novembre, première représentation de Le Prince d'Auvergne, comédie en trois actes, par Henri Lavedan.

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AGREMONT

Mais avant de franchir le seuil du Cheval-Blanc où habitent les deux frères, l'impassibilité de Richard se fondit subitement en un attendrissement profond presque impossible à contenir.

Charles, devant ce fier regard, où brillaient des larmes d'attendrissement impossibles à contenir, prit la main avancée, et longuement la serra.

rent, il se leva, porté en avant par une sympathie plus irrésistible que celle qui l'avait pris à la vue de Charles.

Richard, pensait-il donc, lui aussi, que là, peut-être était le côté faible de l'invulnérable cuirasse dont s'entourait la vicomtesse de Mondragon ?

Mais alors, Madeleine l'aimait toujours, lui, Richard !... Haletant, il écoutait, ne répondant pas, mettant toute sa perspicacité à voir clairement en dessous de ces mots, qui lui ouvraient un coin du ciel.

frémissements, l'Indien faisait de surhumains efforts pour ne pas laisser voir au dehors l'intense bonheur qui montait et grandissait en lui.

AGENCE GÉNÉRALE H. LOISELET, directeur 2 et 4, rue Victor-Hugo

MAISON MEUBLÉE Cause grave à expl. P. 25,000 f. Aff. 50,000 f. bénéf. 20,000 f.

MERCERIE - LINGERIE A céder pour cause de fortune. Pr. 4,000 L. 750. Rec. 30,000 f.

COMPTOIR Meill. pos. de Lyon, pr. princ. gare. Pr. 3,800 L. 1,040. Rec. 50 fr. p. j. Maladie grave. T. p. v. 12 ans à voir.

BAZAR - BIBELOTERIE Dans princ. rue. Existence 50 ans. Pr. à déb. T. p. v. 8 ans. Bén. pr. 8,000 f. rare.

LINGERIE - MERCERIE Rue tr. pass. dans centre très luxueux. T. p. v. 20 ans. C. santé. Loyer 1,900. P. 12,000. Bén. pr. 10,000 f. avoir desuite.

ÉPICERIE FINE Prés place du Pont, rue pass. Pr. 1,300 L. 1,080. Exist. 50 ans. Rec. 50 fr. On ne paie que le matériel.

COMESTIBLES Sur marché imp. et gr. quant. Loyer 1,300. P. 3,500. R. 100 f. p. j. Cause à expl. très grave. Aff. except.

ÉPICERIE - HERBAGES Princ. rue, quartier populaire. Rec. 80 f. p. j. prouvés. Loyer 1,000. Pr. 2,500. On le donne à l'essai.

FONDS DE CHAUSSURES Très élégant, sur grand cours. Pr. à déb. Log. 650. Aff. av.

A CÉDER Parfumerie, ganterie, broserie, dans quartier riche et d'avenir. Pr. à déb., moitié comptant. Magasin splendide comme agencement.

PAIN DE GLUTEN à 1/2 le 1/2 kilo. - GUY 11, rue St-Dominique, Lyon

LIMONADE GAZEUSE NATURELLE CHAMPAGNISÉE

Adresser lettres et demandes au Directeur de l'Établissement de la Grande Fabrique Lyonnaise, 39, quai Perrache, Lyon

GROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PHISIE MALADIES DES MENAGES, et en général tous états qui demandent un reconstituant.

INCENDIE DE LA PLACE SATHONAY Par suite de l'incendie du 15 octobre, le cabinet de M. Eugène BERNE, expert teneur de livres, est provisoirement transféré place Sathonay, 6 (entrée rue de Fargues, 2).

TEINTURE & DÉGRAISSAGE AUX COULEURS NATIONALES Rue Paul-Bert, 40, près de l'Avenue de Saxe

TEinture noire et dégraissage tous les jours. - Les couleurs une fois par semaine. Travail bien soigné, vite livré et à des prix bien modérés.

L'ÉCLAIREUR COMMERCIAL LYONNAIS 26, r. des Remparts-d'Ainay. Vente, achat, éch. d'imm. et fonds de com. Choix considér. de fonds de com. prop. rapp. et agrém.

BEAUCOUP DE POISSONS Demandez au PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, à Lyon

PISCIPHILE MALGACHE Du capitaine CHARPY La boîte, 1 fr. 10 ; rendue franco, 1 fr. 25.

MME CLAUDIA somnambule

Renseignements sur tous les événements, destinés, recherches, procès, maladies, commerces, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions.

CAOUTCHOUC Vêtements Imperméables

T. GONTARD dépositaire des Usines Rattier de Paris. Spéc. d'Articles pour Usines et Laboratoires.

LA REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS

REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS PUBLIANT TOUS LES TIRAGES DES VALEURS A LOTS

LOTÉRIE AU PROFIT DE L'Œuvre des Petites Filles Abandonnées

45,000 BILLETS SEULEMENT PRINCIPAUX LOTS

CHAPELLE RELIQUAIRE, Remboursée à 3,200 fr. en Espèces

TIRAGE PROCHAIN PRIX DU BILLET : 1 FRANC

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER 6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon

Bière Française 0.25 | Toutes les consommations sont de MARQUE | Déjeuners et Dîners à 2.50

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes

EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & C

DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE BOIS à BRULER

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL S'adresser à nos Entrepôts, place de l'Abondance

BOURSE DE LYON Du 7 Novembre 1892

Table with columns for FONDS D'ÉTAT, listing various securities and their values.

Table with columns for OBLIGATIONS, listing various bonds and their values.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.

BOURSE DE PARIS Du 7 Novembre 1892

Table with columns for DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, listing government news and market movements.

Table with columns for COURS DES VALEURS EN BANQUE, listing bank exchange rates.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.

APRÈS BOURSE Du 7 Novembre

Table with columns for COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS, listing commodity prices.

Table with columns for HUILES DE COLZA, listing oil prices and other market data.

CONDITION DES SOIES Du 7 Novembre 1892

Table with columns for BALLOTS PESÉS, listing silk prices and market conditions.

Table with columns for MARCHÉ DE LA VILLETTE, listing livestock market prices.

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. - 7 Novembre 1892

Table with columns for ÉTAT-CIVIL DE LYON, listing birth and death records.

ÉTAT-CIVIL DE LYON Premier arrondissement. - Epoque Signoret, née Jeanne Girard, épouse, 31 ans, place Saint-Clair, 9, f. 1 h.

VINS DE MAGON ET DU BEAUJOLAIS

MARCHÉ AUX VINS A PONTAENEVAUX Jeudi 3 Novembre 1892

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone PALS INJECTEURS